



Ordonnance de télécom CRTC 2024-245

Version PDF

Ottawa, le 18 octobre 2024

Câblevision du nord de Québec inc. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
Câblevision du nord de Québec inc.	AMT 17 Tarif général – Introduction de nouvelles gammes de vitesses et dénormalisation de gammes de vitesses existantes pour le service d'accès Internet de tiers	2 juillet 2024	18 octobre 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général